

R É A L I T É S INDUSTRIELLES

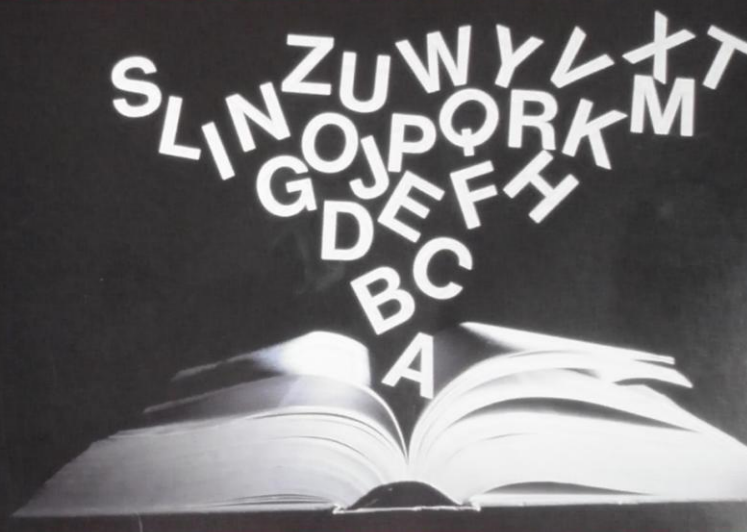
NOVEMBRE 2012 • PRIX : 23 €

Le rôle de l'écrit et ses évolutions

Hors dossier :

Joseph E. Stiglitz et *Le Prix
de l'inégalité*

Bilan énergétique de la France
pour 2011



UNE SÉRIE DES

**ANNALES
DES
MINES**

FONDÉES EN 1794

Publiées avec le soutien
du ministère de l'Économie
et des Finances



ISSN 1148.7941

ISSN 978-2-7472-2012-5



9 782747 220125

Bibliothèque numérique européenne : de l'utopie aux réalités

Alexandre Moatti (*)

Pourquoi les grands projets informatiques portés politiquement au plus haut niveau de l'État deviennent-ils quelques années plus tard des échecs consommés, dans une indifférence quasi générale inversement proportionnelle à la mobilisation politico-médiatique qui avait présidé à leur annonce ? Le dossier médical personnel, lancé médiatiquement en mai 2004 et inscrit à la loi d'assurance maladie d'août 2004, en est un exemple : chaque Français devait disposer d'un dossier médical sur Internet au 1^{er} janvier 2007 – qui s'en souvient¹ ? À l'instar de ce projet, alors présenté comme la pièce maîtresse de la réduction des dépenses d'assurance-maladie, la bibliothèque numérique européenne, annoncée *urbi et orbi* en mai 2005, était censée contrer ce qui était vu comme une hégémonie culturelle de Google dans le domaine de la diffusion des connaissances sur Internet. Que la montagne ait là aussi accouché d'une souris nous invite à une réflexion sur l'efficacité du discours politique et de l'action publique, au niveau français comme européen.

Le 15 décembre 2004, l'entreprise Google annonce son projet Google Books de numérisation de 15 millions de livres en six ans, en partenariat avec les plus importantes bibliothèques américaines (University of Michigan, New York Public Library, Stanford University,...). Trois mois plus tard, le président d'alors de la Bibliothèque nationale de France (BnF), Jean-Noël Jeanneney, lance un vibrant plaidoyer en faveur d'une bibliothèque numérique européenne². Jacques Chirac enfourche alors ce cheval de bataille et, avec cinq autres chefs d'État (Allemagne, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne), écrit au président de l'Union européenne pour promouvoir le projet. À l'époque, celui-ci soulevait un grand enthousiasme parmi nos concitoyens – le pouvoir politique français y voyait, quant à lui, l'occasion de redorer sa propre image et celle de l'Europe à la suite de l'échec du référendum sur la Constitution en mai 2005.

¹ Près de six ans plus tard, et après 70 millions d'euros de dépenses externes, on compte 200 000 dossiers ouverts en France en septembre 2012, soit 0,5% de la population censée disposer de son DMP au 1^{er} janvier 2007 (source <http://dmp.gouv.fr/web/dmp/actualite-dmp/cartes-de-france-du-dmp>).

² Jean-Noël Jeanneney, *Quand Google défie l'Europe. Plaidoyer pour un sursaut*, Mille et une Nuits (2005, rééd. revue et augmentée 2010).

(*) Ingénieur en chef des Mines (Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies), chercheur associé à l'université Paris-VII Denis-Diderot (laboratoire SPHERE UMR 7219), ancien Secrétaire général du comité « Bibliothèque numérique européenne » (sept. 2005- mars 2006) (voir www.moatti.net)

Un catalogue de médiathèque, et non une bibliothèque

Trois ans plus tard, un premier site voit le jour en novembre 2008 sous le nom d'Europeana (www.europeana.eu). Le démarrage est laborieux : mal dimensionné par rapport au nombre d'accès, le site est fermé dès son ouverture, et ce pendant plusieurs semaines³. Un des principaux atouts de Google est justement le nombre de ses serveurs et la rapidité de traitement des requêtes adressées au moteur. Le site Europeana fonctionne maintenant, mais c'est un simple catalogue et non une bibliothèque dans laquelle on peut visualiser directement un ouvrage. L'internaute est renvoyé, après trois ou quatre clicks, aux sites des bibliothèques de chaque pays, avec des dispositifs de visualisation (liseuse ou visionneuse de livres numérisés), auxquels il doit s'adapter à chaque fois : la visionneuse de Gallica (bibliothèque numérique de la BnF), celle de la Bayerische Landesbibliothek, celle de la Gent Bibliotheek, etc. Comme si, en voulant s'affranchir des frontières, on les retrouvait avec la barrière des dispositifs de visualisation propres à chaque bibliothèque nationale...

Par ailleurs, en passant de ses hérauts français à ses concepteurs européens, la bibliothèque numérique est devenue médiathèque, donnant parfois l'impression d'un véritable fourre-tout. C'est un site magnifique, une médiathèque « bling-bling », renvoyant vers de nombreuses bibliothèques ou vidéothèques. À l'inverse, sur Google Books, la simplicité l'emporte, Google y appliquant la recette de son moteur de recherche : afficher une page d'une grande sobriété. C'est une bibliothèque numérique effective et fonctionnelle, où l'on sait pouvoir trouver des ouvrages, tous présentés de la même manière. Finalement, l'une est un site de passage, où l'on est attiré par curiosité, alors que l'autre est devenu un outil de travail régulier.

Une forte imbrication entre Google et Google Books

De fait, les deux entités Europeana et Google Books ne jouent pas du tout dans la même catégorie. L'énorme atout de Google Books est d'être un simple appendice du moteur Google, comme le sont Google Street View ou Google Maps (qui n'ont, disons-le, pas grand-chose de culturel). C'est ainsi que les pages Google Books sont moissonnées par le moteur Google et apparaissent dans les résultats de recherche.

Cette imbrication a d'importantes conséquences : le moteur Google (celui d'utilisation courante) est alors le moteur naturel de recherche dans Google Books. Le moteur interne à une bibliothèque numérique institutionnelle (que ce soit Europeana ou Gallica) ne peut rivaliser avec le moteur Google lui-même : le réflexe naturel est d'abord de chercher sur Google (et donc d'arriver sur Google Books)

³ Comme l'indique *Le Monde Informatique* (« Europeana : dissection d'une coquille vide fermée pour travaux », article du 27 novembre 2008 de François Lambel, [en ligne](#)) : « Peut-on, honnêtement, qualifier d'immense succès l'écroulement sous la pression de 3000 visiteurs/heure d'un site destiné à une population de plusieurs centaines de millions ? »

plutôt que d'aller sur le site institutionnel. Google Books est ainsi un produit d'appel pour Google – non pas au sens où Google utilise la culture et l'érudition pour mieux mettre en valeur ses publicités, mais au sens où savoir qu'il existe Google Books incite plus encore, par économie de moyens, à aller sur Google et non sur les moteurs concurrents ou sur les sites des bibliothèques.

La stratégie commerciale et contractuelle de l'entreprise américaine dans ce projet en est d'ailleurs révélatrice. Quelles contreparties requiert-elle en échange de la numérisation gratuite des livres patrimoniaux des bibliothèques partenaires ? La bibliothèque dispose évidemment de ses ouvrages numérisés par Google, qu'elle peut placer sur son site, voire même sur un site institutionnel partenaire (même celui... d'Europeana). En revanche, elle doit respecter la clause dite de NOINDEX : ces fichiers doivent porter cette indication en tête, qui empêche d'autres moteurs concurrents (Bing, Yahoo, AOL,...) d'en indexer les contenus et donc de les afficher en résultat de recherches. Le site de la bibliothèque institutionnelle reste invisible à un quelconque moteur de recherche externe – sachant que pour Google l'indexation de la copie du livre sur ses propres serveurs est automatique (il n'y a pas de NOINDEX sur ces fichiers-là). Ceci montre bien, si besoin en était, que Google ne craint en rien un site isolé (celui d'une bibliothèque, Gallica ou Europeana, ou autre), mais craint en revanche les moteurs concurrents.

Ainsi, un internaute assidu du site University of California trouvera-t-il sans problème les œuvres numérisées sur le site de cette université ; un autre internaute (c'est-à-dire plus de 99% des cas) trouvera l'œuvre via Google et la consultera sur Google Books. La stratégie de Google, y compris dans le projet Books, est fondée sur l'idée que les moteurs sont – et seront toujours plus à l'avenir – la porte d'accès à Internet. Elle souligne *a posteriori* l'inanité de l'idée du projet de bibliothèque numérique européenne présentée comme alternative à Google : un site ne peut en aucun cas rivaliser avec un moteur indexant des millions de sites. C'est faire montre d'une profonde incompréhension du fonctionnement de l'Internet qu'avoir pu imaginer le contraire.

Ç'a été pourtant l'ossature d'une stratégie des pouvoirs publics français au plus haut niveau⁴ pendant la période 2004-2006 – en tout cas l'habillage théorique et politique qui en était donné. Il s'agissait par tous les moyens de doter la France de ses propres outils pour contrer Google : une bibliothèque numérique, un moteur de recherche indépendant (projet Quaero, dont les Allemands se retireront assez vite, une fois qu'ils en eurent perçu la vacuité), un géoportail à l'Institut géographique national (pour contrer Google Maps). Gentiment railleur, le *Wall Street Journal* évoquait à propos de cette fusée à étages « *Le Google*⁵ ». Méfions-nous de ces pseudo-

⁴ Voir le discours de vœux de Jacques Chirac aux forces vives de la Nation, 5 janvier 2006 : « Il faut relever le défi mondial des géants américains Google et Yahoo. Pour cela, nous allons lancer un moteur de recherche européen Quaero [...] nous allons également rendre disponible en ligne le patrimoine culturel de l'Europe grâce à la bibliothèque numérique européenne » (en ligne site [nouvelobs](#) – les discours de cette période ne sont plus en ligne sur le site de l'Élysée).

⁵ L'article défini est en français dans le titre (*Wall Street Journal*, 4 juillet 2006).

stratégies élaborées dans les couloirs des cabinets ministériels par de jeunes conseillers éloignés des réalités économiques et entrepreneuriales, comme le sont leurs mentors politiques. Les temps ont changé de la politique des grands programmes industriels (Ariane, TGV, Airbus,...) : n'est pas stratège technologique qui veut.

Dessine-moi un livre européen

Si le projet de bibliothèque numérique européenne portait en germe des interrogations sur le plan technologique et des usages, il en portait aussi, de manière plus étonnante, sur le plan historique et culturel. À cet égard, la question du Petit Prince : « S'il vous plaît...dessine-moi un livre européen⁶ » n'était pas si naïve et a finalement trouvé des réponses inattendues.

À l'appui du projet de bibliothèque numérique européenne, fut souvent évoqué, presque invoqué, un mythe « patrimoine européen » – comme si l'Europe en était propriétaire. Mais ce patrimoine-là n'a pas attendu Europeana pour être diffusé de par le monde. Et c'est justement celui-là qu'a numérisé Google à partir de 2005, laissant Europeana loin derrière : le patrimoine des grandes bibliothèques américaines alliées à Google, c'est le patrimoine allemand, anglais, espagnol, français, italien,... c'est-à-dire le patrimoine de l'émigration européenne qui a fait les États-Unis. De manière complémentaire, Google a aussi numérisé le patrimoine des bibliothèques européennes qui ont signé avec lui, comme celles de Lyon ou de Lausanne, pour rester dans le monde francophone. On peut d'ailleurs se demander s'il est de bonne gestion, en France, de continuer à numériser sur fonds publics⁷ des ouvrages qu'on peut déjà trouver sur Internet.

Autre décalage d'appréciation culturelle du projet : les bibliothèques dites *nationales*, sur lesquelles celui-ci s'appuie, constituent un patchwork aux réalités très différentes. En France, le monde patrimonial est très centralisé derrière la BnF, puissante grâce au dépôt légal instauré par François I^{er}. L'Espagne a plutôt une tradition de bibliothèques universitaires : la Complutense, bibliothèque de l'Université de Madrid, a été la première bibliothèque européenne après Oxford à signer avec Google – compte tenu de l'importance de la langue espagnole, ce fut un coup sévère porté au projet européen. Quant à l'Allemagne ou à l'Italie, pays d'unification plus récente, leur tradition est moins centralisée : on n'y trouve pas de bibliothèque nationale, mais plusieurs centres bâtis au cours de l'histoire. L'une des cinq à six « bibliothèques historiques » allemandes, la Bibliothèque d'État de Bavière, a rejoint les signataires de l'accord avec Google en mars 2007.

Le troisième paradoxe n'est pas le moindre : en fait, divers projets de bibliothèque numérique européenne existaient avant l'annonce de Google. On peut

⁶ « S'il vous plaît... dessine-moi un mouton », Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, 1943.

⁷ Comme les fonds de la taxe parafiscale sur les photocopieurs-scanners, augmentée de 10 millions d'euros fin 2006 pour des projets de numérisation gérés par le Centre national du Livre ; ou ceux du Grand Emprunt, affectés à partir de 2010 à la poursuite des projets de numérisation à la BnF de 500 000 livres du XX^e siècle encore sous droits, qui seront vendus par leurs éditeurs privés (programme « développement de l'économie numérique »).

même remonter à la *Bibliotheca Universalis* annoncée en 1994 comme « projet pilote du G7 sur la société de l'information ». En 2001, lui succède le projet TEL *The European Library* – terme assez voisin de celui de bibliothèque numérique européenne – c'est même LA bibliothèque : non sans humour, l'écrivain Lucien Polastron indique que TEL « a ouvert le 17 mars 2005 avec une certaine discrétion, en conséquence de quoi, nombre de politiciens continuent à l'appeler solennellement de leurs vœux⁸ ». Sans oublier le projet Michael (Multicultural Inventory of Cultural Heritage in Europe), site multilingue lancé en 2002, sur la page duquel on peut lire : « Grâce au service multilingue MICHAEL vous avez la possibilité d'explorer les collections numériques des musées, services d'archives, bibliothèques et autres institutions culturelles de toute l'Europe⁹ ». Ce mille-feuilles de projets financés sur fonds publics européens, déjà difficilement décryptable par les professionnels de la documentation, l'est moins encore par les chercheurs et universitaires – que dire alors du grand public (même initié) auquel Europeana est censée s'adresser ?

Bilan d'une utopie

Mais, comme souvent – et c'est un peu le bilan de cette utopie, ou la morale de cette fable – ces projets, présentés à nos concitoyens comme étant tournés vers le grand public, en viennent à fonctionner, dans le meilleur des cas, comme les vitrines des projets de recherche d'une communauté professionnelle. Même si certains des théoriciens de cette utopie continuent à la porter comme telle¹⁰, la bibliothèque numérique européenne ne fait pas exception – elle est devenue un projet de recherche sur fonds européens : validation des normes d'interopérabilité entre bibliothèques et archives nationales des différents pays, tests sur le moissonnage des métadonnées, modes de conservation numérique à long terme, ... C'est un projet de coopération technique entre diverses institutions, ou avec d'autres partenaires comme Wikisource ou... Google, puisque depuis 2011 les bibliothèques européennes signataires de l'accord avec Google voient leurs documents indexés par Europeana. La volonté affichée et théorisée de compétition frontale s'est transmuée en une forme de « coopétition » très pragmatique et beaucoup plus discrète.

Ce glissement d'un statut de fer-de-lance d'une politique d'indépendance nationale (ou européenne) vers celui plus modeste d'un projet de recherche fédérative¹¹, comme il en existe de fort nombreux, nous incite à tirer quelques

⁸ Lucien X. Polastron, *La grande Numérisation*, Denoël, 2006 (p. 115). Le site TEL (projet européen comme Europeana, hébergé et conduit comme lui par la Bibliothèque royale des Pays-Bas) continue son existence à <http://www.theeuropeanlibrary.org>.

⁹ <http://www.michael-culture.org/en/home>.

¹⁰ Voir par exemple le curieux article, en réponse à R. Darnton, de J.-N. Jeanneney : « Allégresse et vigilance », *Le Débat*, Le Livre, le numérique, n°170, mai-août 2012, p. 120-125.

¹¹ De la même manière, Quaero, futur « moteur de recherche européen » (2006) est devenu plus modestement (2012) « un programme fédérateur de recherche et d'innovation industrielle sur les technologies d'analyse automatique, de classification et d'utilisation de documents multimédias et multilingues » (source www.quaero.org)

enseignements du point de vue de l'action publique. La médiatisation du projet a incontestablement permis la captation de ressources budgétaires françaises sur le sujet de la numérisation patrimoniale. Et ce au profit de l'institution nationale (BnF), mais aussi au profit de partenaires privés : au son des trompettes de la mobilisation anti-Google, les éditeurs français se sont retournés vers les pouvoirs publics pour bénéficier d'un soutien financier à la mise en ligne d'extraits de leurs ouvrages¹² – tandis qu'en Allemagne, pays où l'appel à l'État est moins systématique et le lobby culturel moins prégnant, un millier d'éditeurs et de libraires se sont regroupés dès 2005 dans un consortium de bibliothèque numérique, baptisé Libreka (environ 2 millions de livres et 500 000 e-books disponibles)¹³.

D'autre part, la multiplicité de projets plus ou moins centrés sur les mêmes objectifs, comme les projets de bibliothèques numériques décrits ci-dessus qui semblent ne différer que par les structures qui en sont porteuses, devrait conduire à une analyse en termes de rapport audience générée/coûts : avec les dix à quinze ans de recul que nous avons à présent sur les usages d'Internet, l'analyse de ce rapport et de son évolution devrait être généralisée pour tous les sites publics d'accès à la connaissance – dont les chiffres d'audience ne sont que peu vérifiés ou corrélés.

Enfin, se pose depuis quelque temps déjà l'urgente nécessité du dépôt légal numérique. Alors que depuis dix ans au moins, tous les ouvrages existent sous format numérique chez l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur, et même à présent chez le distributeur d'e-books, l'obligation de dépôt légal en France ne porte actuellement que sur l'exemplaire papier. Une loi de 2005 a rendu possible – c'est bien le moins – mais non obligatoire le dépôt légal des fichiers numériques, en complément du livre papier. Que penseront nos petits-enfants dans 70 ans, une fois ces ouvrages (tardivement) libres de droit, quand ils voudront les intégrer dans leurs diverses bibliothèques numériques, et ne retrouveront plus chez les éditeurs les fichiers numériques correspondants ? C'est aux pouvoirs publics de demander aux éditeurs la réponse à cette question : le financement public, qui dans le domaine du « numérique culturel¹⁴ » bénéficie assez largement à ces derniers dans le cadre de l'exception culturelle à la française, devrait avoir pour contrepartie un règlement rapide de ce sujet.

¹² Le partenariat privé-public créé en France sur le sujet (financement parapublic par la taxe CNL susmentionnée, recettes privées par lien direct vers le site des éditeurs pour la vente de leurs ouvrages) se traduit dans le site Gallica de la BnF (gallica.bnf.fr, taper recherche avancée, puis remplir le champ « éditeur » : ex. 165 ouvrages Seuil) ; il trouvera un développement plus fort encore avec les fonds du Grand Emprunt qui y ont été affectés (voir note 7 ci-dessus).

¹³ www.libreka.de.

¹⁴ Sur l'utilisation substantivée du terme *numérique*, voir A. Moatti, « Le numérique, adjectif substantivé », *Le Débat*, *op.cit.*, p.133-137.